



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 3 février, 2025 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3

SONT ABSENTS :

Gilles Asselin, conseiller n° 5

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

7 personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1. Journée de la persévérance scolaire
 - 5.2. Programme de soutien à l'action bénévole
 - 6. URBANISME**
 - 6.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement
 - 6.2. Dossier 447695 – Recommandation de la MRC
 - 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Dossier no : VUG67379 – 46065 (5) – 20240418-002 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration – reddition de compte
 - 7.3. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 7.4. Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre
 - 7.5. SPA – Mandat pour l'application du règlement provincial concernant les chiens
 - 7.6. Nomination pour la formation des comités municipaux
 - 8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
 - 8.1. Compte-rendu de la voirie
 - 8.2. Convention d'aide financière – Octroi PAVL - Glen
 - 9. ENVIRONNEMENT**
 - 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 12. LOISIRS ET CULTURE**
 - 13. VARIA**
 - 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**
-



No de résolution
ou annotation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19 h31.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-02-011

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en ajoutant le point 11.1 – Proclamation des journées de la persévérance scolaire **ET** de modifier le descriptif du point 6.2 par : Dossier 447695 – Recommandation de la MRC auprès de la CPTAQ pour l'acquisition d'un terrain par la Municipalité.

ADOPTÉE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

4. NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-02-012 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU QUE les versions française et anglaise des procès-verbaux de la séance ordinaire du **13 janvier 2025** soient **approuvées telles que présentées**.

Votes exprimés :

Pour : Eddy Whitcher; Nancy Lanteigne; Denis Vaillancourt

Contre : 0

Les membres suivants se retirent du vote, n'ayant pas été présents à la séance du 13 janvier 2025 : Margarita Lafontaine, Marie-Blanche Richer et Loren Allen.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

5. CORRESPONDANCE

5.1 Journée de la persévérance scolaire

5.2 Programme de soutien à l'action bénévole

6. URBANISME

6.1 URBANISME RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activité du département de bâtiment et d'environnement pour le mois.

Janvier 2025

Nombre de permis émis: 7



No de résolution
ou annotation

Valeur des travaux: 292 00.00 \$

Facturation des services : 1 540.00 \$

0 visite de chantier

Envoyé 0 permis à la MRC

6.2. DOSSIER 447695 – RECOMMANDATION DE LA MRC AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ

Lors de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, tenue le 21 janvier 2025, la MRC a adopté et résolu :

D'indiquer à la CPTAQ que la demande pour l'acquisition et l'utilisation d'une partie du lot 6 374 889 du cadastre du Québec (0,528 hectare) à des fins non agricoles est conforme au schéma d'aménagement et de développement en vigueur.

D'appuyer la demande d'autorisation déposée par la Municipalité de Bolton-Ouest et d'encourager la CPTAQ à l'accepter dans l'intérêt de la communauté locale.

Le tout sous la résolution 30-0125

7. ADMINISTRATION

7.1 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-02-013

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 3 février 2025 d'un montant de 330 480,23 \$ et les salaires au montant de 11 504,43 \$ pour un total de 341 984,66 \$.

QUE LE CONSEIL AUTORISE la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

7.2 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-02-014

DOSSIER NO : VUG67379 – 46065 (5) – 20240418-002 – PROGRAMME

D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS

D'AMÉLIORATION – REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet : Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou, au plus tard, le 31 janvier 2025, suite à l'autorisation du ministre de déposer après le 31 décembre 2024, soit au-delà de la date limite de l'année civile au cours de laquelle le ministre a autorisé les projets ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest approuve les dépenses d'un montant de vingt-trois mille deux cent soixante-dix-neuf dollars (23 279\$) relativement aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

7.3 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-02-015

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 3 février 2025, lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière, Mme Léa Laplante, concernant les immeubles sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest pour lesquels les taxes municipales dues des années 2023 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la Municipalité d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise en vertu de la Loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2023 et antérieures, le 12 juin 2025 ou à une autre date, à être fixée par la MRC de Brome-Missisquoi en fonction des normes applicables. Par



No de résolution
ou annotation

contre au cours du processus et sur demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite de Mme Léa Laplante, directrice-générale greffière-trésorière, la Municipalité peut réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres.

QUE le conseil autorise au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest la directrice générale et greffière-trésorière, Léa Laplante à assister à la vente et à faire la première mise au montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, ainsi que toutes mises subséquentes pour acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la Municipalité faisant l'objet de cette vente, la Municipalité n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE

7.4 ADMINISTRATION

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-02-016

**DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC
L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES
DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET DES CHANGEMENTS QU'ELLES PEUVENT
VIVRE**

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire, à la suite du changement de région administrative, n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent;

QUE le Conseil demande à la greffière de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales,



No de résolution
ou annotation

madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la ministre et députée de notre territoire, madame Isabelle Charest.

QUE le Conseil demande à la greffière de transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales pour signifier son appui.

ADOPTÉE

7.5 ADMINISTRATION
SPA – MANDAT POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LES CHIENS

REPORT DU POINT

Le conseil municipal prend acte que des informations supplémentaires sont nécessaires de la part de la SPA des Cantons afin de procéder à l'analyse du dossier.

En conséquence, il est convenu que ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.6 ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-02-017
NOMINATION POUR LA FORMATION DES COMITÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE FORMER les comités suivants pour l'année 2025 et d'approuver les membres du conseil désignés pour siéger à chacun d'eux, tel que décrit ci-dessous. Ces comités sont des groupes de travail formés pour l'étude et la recommandation de dossiers spécifiques :

COMITÉ	MEMBRES DU CONSEIL
AGRICULTURE ET FORESTERIE	Nancy Lanteigne Eddy Whitcher
DÉMOLITION	Marie-Blanche Richer Eddy Whitcher Gilles Asselin
CCU	Marie-Blanche Richer Eddy Whitcher
ENVIRONNEMENT	Nancy Lanteigne Marie-Blanche Richer
FINANCES	Gilles Asselin Margarita Lafontaine
HÔTEL DE VILLE	Gilles Asselin Margarita Lafontaine
LOISIRS ET CULTURE	Nancy Lanteigne Marie-Blanche Richer
RESSOURCES HUMAINES	Eddy Whitcher Nancy Lanteigne
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Nancy Lanteigne Marie-Blanche Richer
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Denis Vaillancourt Marie-Blanche Richer Loren Allen Et tout membre du conseil
VOIRIE	Loren Allen Gilles Asselin Eddy Whitcher

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

8.1. INFO VOIRIE – ÉMONDAGE SUR LE TERRITOIRE

Point d'information – Émondage des branches d'arbres

La municipalité continue la coupe de branches d'arbres sur certains chemins de son territoire. Cette intervention préventive vise à réduire les risques de chute de branches lors de tempêtes (neige, vent) et à assurer la sécurité de nos routes. Les travaux seront réalisés par Abroxigène, et se poursuivront au cours du mois de février sur les chemins Stagecoach et Fuller. Nous remercions les citoyens pour leur compréhension et leur collaboration.

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

8.2. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – OCTROI PAVL – GLEN

Point informatif : Subvention du MTQ pour le projet de réfection du ponceau de Glen

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'octroi d'une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) pour le projet de réfection du ponceau situé sur le chemin de Glen. Ce projet bénéficie d'une subvention maximale de 362 480 \$, qui sera versée en fonction des factures attestant des sommes réellement dépensées et en conformité avec les critères établis par le MTQ. Les travaux de réfection sont prévus pour cet été.

9. ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-02-018

11.1. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 20 ans, **la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement**, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de **contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens**, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, **l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social**;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l’Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu’encore **18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant** d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires (taux annuel 2021-2022);

CONSIDÉRANT QUE pour **garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l’économie de l’Estrie**, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n’est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un **enjeu social** dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du **10 au 14 février 2025**, la 16^e édition des **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, sous le thème « La persévérance fait toute la différence! ». Cette édition 2025 sera l’occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les **Journées de la persévérance scolaire** se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

Que le conseil de la municipalité de Bolton-Ouest proclame les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les **Journées de la persévérance scolaire** dans la municipalité, et s’engage à :

- Appuyer **R3USSIR** et l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de **l’Estrie une région qui valorise l’éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.**
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Bolton-Ouest pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 13 février 2025, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

13. VARIA

Aucun dossier.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions aux membres.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.



No de résolution
ou annotation

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-02-020
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 21h18.

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

